



La chasse au lièvre dans un champ de céréales, miniature du *Livre de la chasse*, vers 1450, Bibliothèque nationale de France.

*Au XIII<sup>e</sup> siècle, Guillaume de Nangis, moine de l'abbaye de Saint-Denis, écrit la vie du roi Saint Louis et de son fils Philippe III. Il loue ici la justice du roi Louis en racontant l'histoire du seigneur de Coucy.*

Il advint en ce temps qu'en l'abbaye de Saint-Nicolas-au-Bois... demeuraient trois nobles jeunes gens natifs de Flandre, venus pour apprendre le langage de France. Ces jeunes gens allèrent jouer un jour dans le bois de l'abbaye avec des arcs et des flèches pour tirer et tuer les lapins. En suivant leur proie, ils entrèrent dans un bois appartenant à Enguerran, le seigneur de Coucy. Ils furent pris et retenus par les sergents<sup>1</sup> qui gardaient le bois.

Quand Enguerran apprit ce qu'avaient fait ces jeunes gens, cet homme cruel et sans pitié les fit aussitôt pendre. Mais quand l'abbé de Saint-Nicolas qui les avait en garde l'apprit, ainsi que messire Gilles le Brun, connétable<sup>2</sup> de France au lignage<sup>3</sup> de qui appartenaient les jeunes gens, ils vinrent trouver le roi Louis et lui demandèrent qu'il leur fit droit<sup>4</sup> en condamnant sire de Coucy.

1. **sergent**: officier de justice du seigneur.

2. **connétable**: sorte de maréchal.

3. **lignage**: famille noble.

4. **faire droit**: faire justice.



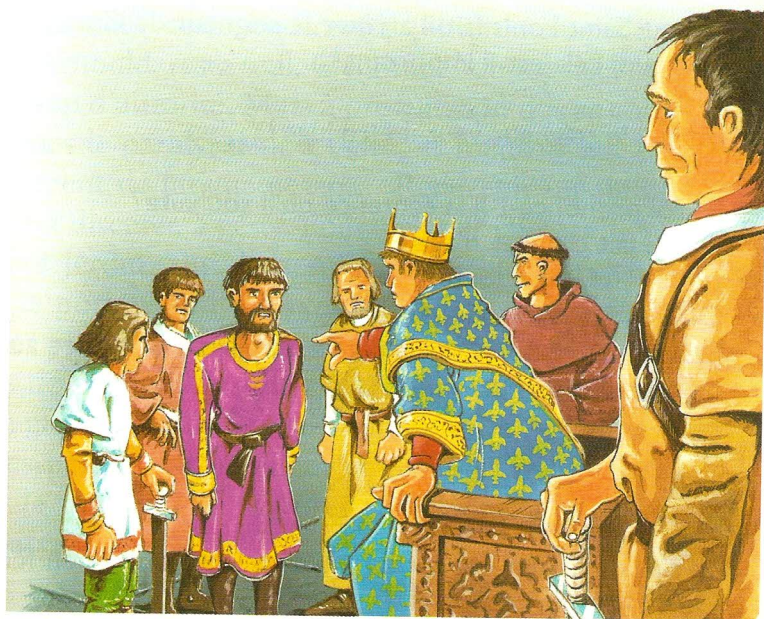
Le bon roi, dès qu'il apprit la cruauté du sire de Coucy, le fit appeler et convoquer à sa cour pour répondre de ce vilain cas. Quand le sire de Coucy entendit le commandement du roi, il vint à la cour et dit qu'il voulait être jugé par les pairs<sup>5</sup> de France... Le roi Louis fit prendre et saisir le sire de Coucy, non par ses barons ni par ses chevaliers, mais par ses sergents d'armes et le fit mettre en prison dans la tour du Louvre et fixa le jour où il devait répondre en présence des barons.

Au jour dit, les barons de France vinrent au palais du roi et quand ils furent assemblés le roi fit venir le sire de Coucy et l'obligea à répondre sur le cas. Le sire de Coucy, par la volonté du roi, appela alors tous les barons qui étaient de son lignage... L'intention du roi était de rester inflexible<sup>6</sup> et de prononcer un juste jugement, c'est-à-dire de punir ledit sire selon la loi du talion<sup>7</sup> et de le condamner à une mort semblable.

Quand les barons s'aperçurent de la volonté du roi, ils le prièrent très doucement d'avoir pitié du sire de Coucy et de lui infliger une amende à sa décision. Le roi qui brûlait de faire justice... répondit devant tous les barons qu'il le pendrait. Finalement, le roi se laissa fléchir et décida que le sire de Coucy rachèterait sa vie avec une amende de dix mille livres et ferait bâtir deux chapelles où l'on ferait tous les jours des prières chantées pour l'âme des trois jeunes gens. Il donnerait à l'abbaye le bois où les jeunes gens avaient été pendus et promettrait de passer trois ans en Terre sainte. Le bon roi prit l'argent de l'amende, mais ne le mit pas dans son trésor; il le convertit en bonnes œuvres<sup>8</sup>...

Ceci doit être un grand exemple pour tous ceux qui font respecter la justice; car un homme très noble et de si haut lignage, qui n'était accusé que par de pauvres gens, parvint difficilement à racheter sa vie devant celui qui tenait et gardait justice...

D'après les *Chroniques*<sup>9</sup> de Guillaume de Nangis, moine de l'abbaye de Saint-Denis, XIII<sup>e</sup> siècle.



**5. pairs:** les plus grands seigneurs.

**6. rester inflexible:** ne pas céder.

**7. talion:** ici, peine de mort pour celui qui a tué.

**8. œuvres:** actes de charité.

**9. chronique:** récit qui rapporte des événements.